

Comment m'en sortir avec 3 enfants?

Par **Blackgirl**, le 20/11/2018 à 17:55

Bonjour je ne sais pas, si je poste sur le bon forum voilà je vous explique mon problème, Mon conjoint ne m'aide absolument pas pour nos 3 enfants, moi je ne travaille pas pour cause de santé.c'est moi qui leur achète tout je touche seulement 500€ d'allocation familial a cause de son salaire la caf a tous baissé mes droits je n'ai plus le droit au rsa ,ni prime de noel ,ni la gratuité du transport, il refuse de me donner quelque document pour renouveler la CMU, je ne sais pas quoi faire.

Par **pragma**, le 20/11/2018 à 18:04

Bonjour

Si votre conjoint est votre mari, il est tenu de vous aider,par la loi.

L'article 214 du code civil prévoit que les époux doivent tous les deux participer aux dépenses du ménage, chacun en fonction de ses ressources.

Si l'un des époux ne le fait pas, l'autre peut saisir par requête le Juge aux Affaires Familiales pour obtenir que soit fixé le montant de la participation qu'il devra verser mensuellement.

C'est une procédure qui peut se faire en dehors de tout divorce. Les époux restent mariés avec toutes les obligations qui s'y rattachent.

Cette procédure peut se faire sans avocat et doit être engagée devant le juge aux affaires familiales .

Utilisez le formulaire que vous trouverez à partir de cette page.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F966>

Par **Blackgirl**, le 20/11/2018 à 19:17

Bonsoir et merci pour votre réponse,nous sommes pas marié nous vivons juste en concubinage.

Par **pragma**, le 20/11/2018 à 19:19

En voici un inconvénient.

Mais vous pouvez saisir le juge quand même.
Voyez un avocat, peut être un assistant social auparavant .

Par **Blackgirl**, le **20/11/2018** à **20:22**

Je n'ai pas les moyen pour prendre un avocat et je pense pas que les assistant vont m'aider.

Par **grenouille**, le **21/11/2018** à **09:23**

alors on ne peut rien pour vous ! c'est le père des enfants ? il doit assurer alors ! c'est la loi ! il vous est donné des aides mais vous les refusez en bloc !?

Par **youris**, le **21/11/2018** à **09:37**

bonjour,
que vous ne vouliez pas consulter un avocat, je peux le comprendre mais je ne comprends pas pourquoi, vous pensez qu'une assistante sociale ne peut pas vous aider.
j'ai l'impression que vous avez peur de votre concubin, est-il le père de vos 3 enfants ?
salutations

Par **Blackgirl**, le **21/11/2018** à **11:41**

Je n'ai pas dit que je voulais pas prendre d'avocat mais que je n'ai pas les moyens,Et pour l'assistante sociale j'en ai déjà consulter une mais elle m'a jamais aider.moi peur de mon concubin??? Au contraire je n'ai absolument pas peur de lui je suis pas du genre a me laisser faire,oui les 3 enfants sont de lui